



Conférence du désarmement

Intervention de S.E. Ambassadeur Marc Pecsteen de Buytswerve, Représentant Permanent de la Belgique

Genève, 28 février 2022

Madame la Présidente,

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter plein succès dans vos fonctions de Président de la Conférence du désarmement en ce début d'année 2022. Soyez assuré du plein soutien de ma délégation dans l'exécution de vos responsabilités.

Madame la Présidente,

Je ne peux commencer ce discours sans me référer à la situation choquante en Ukraine. La Belgique condamne dans les termes les plus fermes l'invasion non provoquée de l'Ukraine par les forces armées de la Fédération de Russie, aidées par la Biélorussie. Cette attaque est une violation flagrante du droit international et des principes fondamentaux sur lesquels repose l'ordre international fondé sur des règles. La Russie doit cesser immédiatement et sans condition les opérations militaires et retirer toutes les forces de l'ensemble du territoire ukrainien.

De plus, les références faites à une possible dimension nucléaire dans ce conflit sont effrayantes. Ceci démontre une fois de plus la résurgence de la menace nucléaire dans le discours international et les risques associés à cette évolution. Couplée à la modernisation des arsenaux nucléaires et au développement de nouvelles capacités nucléaires déstabilisatrices, cette évolution illustre la courbe régressive dangereuse du désarmement nucléaire.

Madame la Présidente,

L'article 6 du Traité de non-prolifération doit s'appliquer de façon similaire à tous les Etats dotés de l'arme nucléaire. Nous attendons donc le même degré d'engagement de la part des Etats concernés. Or il existe des différences notables:

- Aujourd'hui tous les Etats dotés n'appliquent pas les mêmes standards de transparence.
- Il n'y a qu'un seul Etat doté qui a démantelé ses sites d'essais nucléaires de façon irréversible.
- Nous notons aussi qu'il reste un Etat doté à ne pas s'être engagé à un moratoire formel sur la production de matière fissile à des fins militaires.

Nous encourageons les Etats dotés à s'inspirer des meilleurs exemples et à viser les politiques les plus ambitieuses.

Les Etats en dehors du TNP ne doivent pas non plus échapper à leur responsabilité. Là aussi, les évolutions ne sont pas positives. L'augmentation des têtes nucléaires, la poursuite de triades et l'introduction de nouveaux systèmes sont autant de mesures qui nous éloignent de notre objectif d'un monde sans armes nucléaires.

J'appelle ici Israël, l'Inde, et le Pakistan à choisir le bon côté de l'histoire et à rejoindre le TNP sans délai et sans préconditions.

La Conférence du désarmement a sa part à jouer. Nous saluons l'adoption de la décision sur le travail de la Conférence et nous vous félicitons ainsi que votre prédécesseur pour vos efforts à cet égard. Toutefois, une forte volonté politique et un engagement pragmatique seront nécessaires de la part de tous les membres de la CD afin de transcender l'impasse persistante qui affecte la Conférence.

Avant tout, la Conférence doit initier des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Un tel traité contribuerait à rendre la réduction des arsenaux nucléaires irréversible. Les efforts récents en dehors de la Conférence ont permis de préparer le terrain. Ils ont démontré que les points de substance, y compris la question du champ d'application du traité et la gestion des stocks existants, ne sauront être résolus que dans le cadre de négociations effectives de ce traité. La question des stocks d'uranium hautement enrichi ne doit donc pas conditionner l'ouverture de ces négociations.

Madame la Présidente,

Des réductions réelles des stocks de tous les types d'armes nucléaires devraient être combinées avec des mesures politiques visant à réduire le risque d'attaques accidentelles ou non autorisées. La Belgique est entièrement disposée à s'engager dans ces efforts et les développements actuels en Europe nous rappellent cette impérieuse nécessité. Toutefois, la réduction des risques répond à un besoin existentiel, mais elle ne peut pas se substituer à des progrès tangibles en matière de désarmement.

Madame la Présidente,

Un monde sans arme nucléaire n'émergera pas dans un monde où des essais nucléaires sont effectués. Aucun État plaidant pour le désarmement ne peut refuser d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Aucun État ne devrait attendre l'action des autres avant de prendre cette décision. Il faut une norme juridiquement contraignante et universelle, ainsi qu'un mécanisme de vérification internationalement reconnu et performant. Il n'y a pas d'alternative au TICE. Nous nous réjouissons que le mouvement d'adhésion au TICE se poursuive et encourageons tous les États à franchir le pas.

Finalement, Madame la Présidente,

La Belgique promeut la participation égale des femmes dans le domaine du désarmement. L'absence de consensus sur une mise à jour technique du règlement intérieur de la CD à cet égard, l'année dernière, était fortement regrettable. Nous saurons gré à la présidence d'accorder à cette question le temps et l'attention qu'elle mérite lors de nos travaux.

Je vous remercie.